

N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Modification des représentants du
conseil municipal au sein du
Comité des Jumelages

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-
RADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMAT..... Procuration à M. SAURAY
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*)..... Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN..... Procuration à M. ARNOULT
M. GELLER Procuration à M. DALOYAU
M. TAYBI Procuration à Mme ANGELO
Mme PHILIPPON
M. ZUILI..... Procuration à M. ESKENAZI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absents

M. AVEAUX
M. RAUMEL
Mme PEGARD-BAECHEL
Mme BONNET-CHAMBON

Secrétaire de séance :

Michèle NOACHOVITCH

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

DELIBERATION N°6

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DES JUMELAGES

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 des statuts du « Comité des Jumelages »,

Considérant que deux conseillers municipaux doivent siéger au sein du « Comité de Jumelage »,

Considérant la démission de Monsieur GUIRAUDET de cette instance,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du mardi 12 mars 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein du « Comité des Jumelages » ;

Est candidat : Anthony DALOYAU

A obtenu : 30 voix pour

Est élu : Anthony DALOYAU

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Michèle NOACHOVITCH
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

